ASSOCIATION
DES MAIRES
DE VENDÉE

Mairie
Hubert SAINT
17 rue Bas de Saint-Georges
76840 SAINT MARTIN DE BOSCHERVILLE

LA ROCHE-SUR-YON, LE 5 OCTOBRE 2010

OBJET : VOTRE DON LORS DE LA TEMPÊTE XYNTHIA.

N/REF : MG/LC N° 2010–90.

DOSSIER SUIVI PAR : Marion GALERNEAU.

COURRIER ARRIVÉ
13 OCT. 2010
ST MARTIN de BOSCHERVILLE

Monsieur le Maire,

Les évènements dramatiques qui ont frappé notre département dans la nuit du 27 au 28 février 2010, et plus cruellement les communes de La Faute sur Mer et de l'Aiguillon sur Mer, ont appelé notre entière solidarité.

Devant ce cataclysme naturel, ce drame humain dont le bilan est terrible, l'Association a reçu de nombreux témoignages de soutien et un vaste élan de solidarité s'est manifesté pour venir en aide aux communes les plus durement touchées.

Afin de répartir les fonds, le Conseil d'Administration de l'Association des Maires de Vendée, réuni le 10 septembre dernier, a défini les grandes orientations suivantes, qui ont permis d'affecter de la manière la plus équitable possible les dons reçus dont la somme s'élève à ce jour à 700 000 € :

- le respect des souhaits spécifiques des donateurs lorsque ces derniers ont été précisés ;

- une prise en compte des dépenses des communes littorales en fonction du critère unique de potentiel financier, afin de privilégier les communes ayant un potentiel financier peu important, fixé à 570 € par habitant ;

- l'affectation d'une partie des dons aux communautés de communes du littoral, à charge pour elles de financer des dépenses propres liées à la tempête, ou encore de répartir le montant entre les communes membres ayant subi des conséquences dommageables ;

- l'attribution d'une partie des dons au Syndicat mixte du Marais Poitevin, Bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes, qui doit supporter des dépenses de réfection des digues et des ouvrages ;

.../...

- l'affectation de la somme de 100 000 € au recrutement d'une personne chargée de venir en aide aux collectivités qui le souhaitent pour élaborer leur Plan Communal de Sauvegarde, que celui-ci soit obligatoire ou non en vertu de la législation actuelle. L'aide apportée serait ainsi dédiée à l'ensemble des collectivités qui le souhaitent, et non seulement à celles ayant une obligation de mettre en place un Plan de Prévention des Risques d'Inondation ;

- l'affectation d'une somme de 100 000 € à la Protection Civile qui s'est impliquée de manière très forte pour l'aide aux personnes touchées, et qui pourra ainsi poursuivre ses missions en disposant notamment de moyens matériels accrus ;

- la mise en réserve d'une somme de 50 000 € permettant, si nécessaire, de faire face à des demandes imprévues et justifiées. Si cette somme ne trouve pas d'utilisation, elle sera répartie conformément aux critères ci-dessus exposés, le principe étant que **l'intégralité des sommes perçues sera au final reversée aux collectivités.**

Je tiens personnellement, et au nom de tous les Maires de Vendée, à vous remercier chaleureusement de votre participation et de votre soutien, tant moral que matériel, qui a été le bienvenu dans ces circonstances particulièrement difficiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

ASSOCIATION DES MAIRES DE VENDÉE

LE PRÉSIDENT,

Yves AUVINET
Maire de LA FERRIERE